Office Guinéen de Publicité

COMMUNIQUÉ

Dans le cadre de l'assainissement de l'environnement publicitaire et du respect de la réglementation en vigueur, l'Office Guinéen de Publicité (OGP) invite l'ensemble des régies publicitaires, annonceurs, partis politiques, candidats, mouvements et autres acteurs concernés à procéder, sans délai, au retrait de toutes les banderoles, affiches, pancartes, stickers et autres supports de communication installés à l'occasion des élections législatives et communales.

Cette mesure concerne notamment les supports apposés sur les panneaux publicitaires, passerelles, oriflammes, bâtiments, emprises publiques et tout autre espace d'affichage sur l'ensemble du territoire national.

L'OGP rappelle que les occupants des supports publicitaires sont tenus de retirer leurs dispositifs de communication 15 jours après la campagne, conformément à la réglementation en vigueur.

L'OGP compte sur la collaboration de tous et l'esprit civique de chacun-e afin de préserver l'esthétique urbaine, la salubrité publique et le respect des règles régissant l'affichage publicitaire en République de Guinée.

Vendredi 5 Juin 2026

Le Directeur Général
Le Directeur Général
Office Guinéen de Publicité
N° 0138

Le Directeur Général
de l'Office Guinéen de Publicité

Aladji Cellou CAMARA

Guinée